

DIMANCHE

12

JANVIER 2025

SWIMRUN TAUTIRA LA COURSE DES ROIS

ORGANISÉ PAR LE CLUB VARUA SWIMRUN ET
LA FÉDÉRATION TAHITIENNE DE TRIATHLON



OUVERT AUX LICENCIÉ(E)S FTTRI ET NON-LICENCIÉ(E)S

S : 1640m 🏊 / 6,3km 🏃 / 200m de D+ : 8km
M : 2900m 🏊 / 10,7km 🏃 / 400m de D+ : 13,5km

INFOS ET INSCRIPTIONS : WWW.TAHITITRIATHLON.PF



COMPLEXE SPORTIF DE TAUTIRA



FÉDÉRATION
TAHITIENNE
DE TRIATHLON



INTERSPORT



Tip Top



Commune de Tairapu-Est



INSCRIPTION EN LIGNE UNIQUEMENT SUR WWW.TAHITITRIATHLON.PF

L'épreuve est organisée suivant les règles de la Fédération Tahitienne de Triathlon (FTTRI) en vigueur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation, elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Chapitre 1 – Arbitrage de l'épreuve

L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide de la réglementation sportive de la FTTRI [cliquez ici pour la lire](#). Les participants s'engagent à respecter cette réglementation et les arbitres sous peine de disqualification

Les principales règles applicables sur les épreuves :

Des contrôles seront effectués le long du parcours (des athlètes de l'organisation seront parmi les participants). Tout concurrent surpris en flagrant délit de fraude sera mis hors course.

- Absence d'un équipement obligatoire durant la course => disqualification
- Non-respect du parcours => disqualification
- Comportement dangereux, antisportif ou utilisation d'un langage abusif => disqualification
- Refus de se faire examiner par l'équipe médicale durant l'épreuve => disqualification
- Assistance technique extérieure => disqualification
- Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle (Cut -off) => mise hors course
- Abandon de matériel ou déchets (gels, barres,...) => disqualification •

Chapitre 2 – Marquage des équipes

- Pour cet événement, **un marquage au feutre (numéros des équipes) sur les bras et les jambes fera office de dossard**.
- Les deux participants (binôme) doivent être présents ensemble au moment du marquage pour valider leur émargement. Le retrait du matériel se fera sur place, au moment du marquage, afin de s'assurer que chaque équipe est prête et correctement identifiée avant le départ.
- Il n'y aura pas de **dossards, chasubles ni bonnets numérotés** fournis aux participants. En effet, chaque coureur devra s'équiper de son propre matériel de swimrun, à savoir : **pull buoy, plaquettes de natation, bonnet, lunettes**.
- De plus, pour respecter notre engagement en faveur de l'environnement, nous demandons à chaque participant de se munir de **gourdes ou de verres réutilisables** pour les ravitaillements, afin de minimiser les déchets et préserver la nature.

Chapitre 3 – Dispositions Générales

Article 3-1 :

- La course de swimrun « Tautira - la course des rois » est organisée par le club de Varua Swimrun sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Triathlon le dimanche 12 janvier 2025 au complexe sportif de Tautira
- Les épreuves proposées seront ouvertes aux licencié(e)s des clubs de la FTTRI et aux non-licencié(e)s s'acquittant d'une licence journalière.



Article 3-2 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si des circonstances imprévues les y contraignent. Dans certains cas particuliers et motivés ou en cas de force majeure ou toutes autres circonstances ne garantissant pas la sécurité des athlètes, le comité de course ou l'arbitre principal peut supprimer, ajouter ou modifier les barrières horaires (cut-off), et même en cours de déroulement de l'épreuve.

Article 3-3 : Les épreuves proposées :

- Ouvert aux licencié(e)s et non-licencié(e)s¹ :

- Swimrun format S -> 8 km dont 1640m de natation, 6,3km de course à pied, 200m de D+
Ouvert aux licencié(e)s et non-licencié(e)s femmes et hommes, âgé(e)s de 16 ans dans l'année 2024 (né(e)s avant le 31 décembre 2008) ou plus.
- Swimrun format M -> 13,5km dont 2900m de natation et 10,7km de course à pied, 400m de D+
Ouvert aux licencié(e)s et non-licencié(e)s femmes et hommes, âgé(e)s de 18 ans dans l'année 2024 (né(e)s avant le 31 décembre 2006) ou plus.

Chapitre 4 – Programme du dimanche 12 janvier 2025 :

A partir de 7h00 : Ouverture et début des émargement pour toutes les épreuves

8h40 : Clôture des émargements

8h45 : Briefing des courses

9h00 : Départ du Swimrun M

9h15 : Départ du Swimrun S

12h30 : Remise des récompenses

Chapitre 5 - Inscriptions

Pour l'ensemble des épreuves, les licencié(e)s et non-licencié(e)s peuvent s'inscrire individuellement ou par l'intermédiaire de leur club via le site internet de la fédération tahitienne de triathlon : www.tahititriathlon.pf .

- Le jour de la compétition les inscriptions non-payées ne seront pas pris en compte.
- Possibilité de règlement par carte bancaire (via l'inscription en ligne)
- Les droits d'engagements augmenteront automatiquement le 02/02/2025 à 00h00 (heure de Tahiti).
- Les inscriptions seront clôturées le 09/01/2025 à 8h00 (heure de Tahiti) sauf si les quotas sont atteints avant.
- Remboursement à 100 % sous justificatif écrit par une personne compétente 72 heures avant la compétition.
- En cas d'annulation de la compétition ou de l'une de ses épreuves en raison de conditions météorologiques ou de tout autre événement entraînant une annulation ou une interdiction, la fédération procédera au remboursement des inscriptions des participants à hauteur de 50%.
- « Tautira – la Course des rois » est limitée à 100 équipes maximum par épreuve

¹ Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives est obligatoire pour les non-licencié(e)s, conformément à l'Arrêté n° 200 CM du 15 février 2018. La durée de validité du certificat est de 3 ans à compter de la date où il a été établi (auto-questionnaire à déclarer chaque année via l'arrêté) pour les personnes de moins de 50 ans et de 1 an pour les personnes de plus de 50 ans.

- [Cliquez ici pour télécharger le certificat médical type conformément à l'arrêté](#)
- [Cliquez ici pour télécharger l'auto-questionnaire de renouvellement de votre certificat conformément à l'arrêté](#).



Tarifs des engagements pour les licencié(e)s de la F.T.TRI :

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions	Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)	Engagement le jour de la compétition
Swimrun S	3500 xpf	4000 xpf	Pas d'engagement le jour de la compétition
Triathlon M	4500 xpf	5500 xpf	

Tarifs des engagements pour les non-licencié(e)s :

Toutes personnes non titulaires d'une licence triathlon « compétition » doivent obligatoirement s'acquitter d'une « licence journalière » et présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité sportive comme le stipule l'article 3-3 de ce règlement.

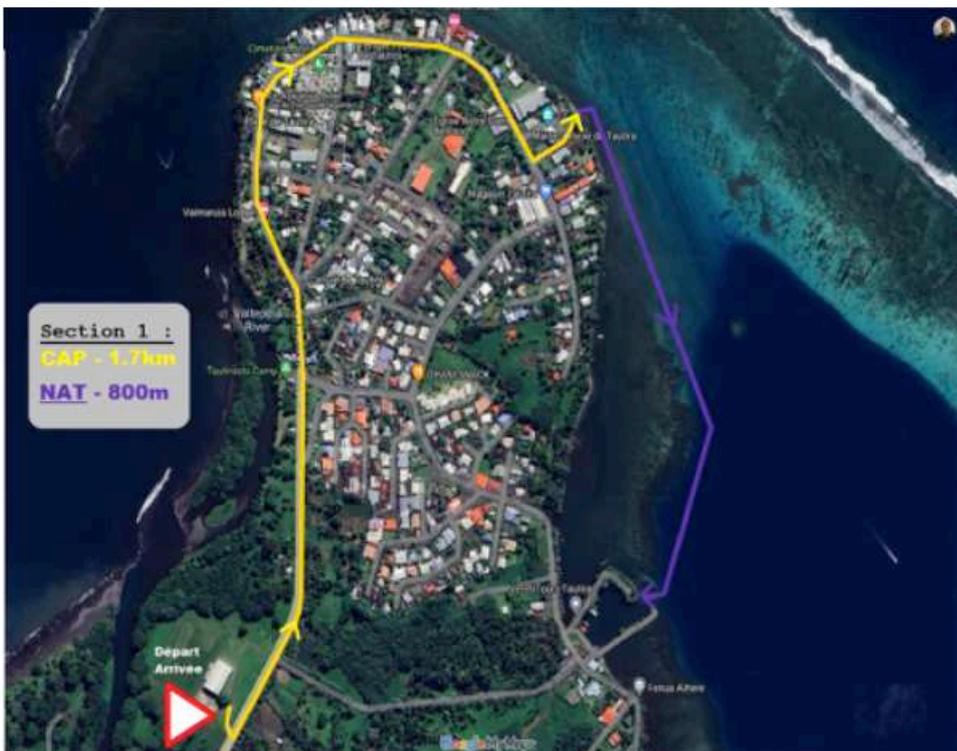
Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions		Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)		Engagement le jour de la compétition
Swimrun S	3500 xpf/pers	+1000xpf de licence journée (par personne)	4000 xpf/pers	+1000xpf de licence journée (par personne)	Pas d'engagement le jour de la compétition
Swimrun M	4500 xpf/pers	+1500xpf de licence journée (par personne)	5500 xpf/pers	+1500xpf de licence journée (par personne)	

¹ Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives est obligatoire pour les non-licencié(e)s, conformément à l'Arrêté n° 200 CM du 15 février 2018. La durée de validité du certificat est de 3 ans à compter de la date où il a été établi (auto-questionnaire à déclarer chaque année via l'arrêté) pour les personnes de moins de 50 ans et de 1 an pour les personnes de plus de 50 ans.

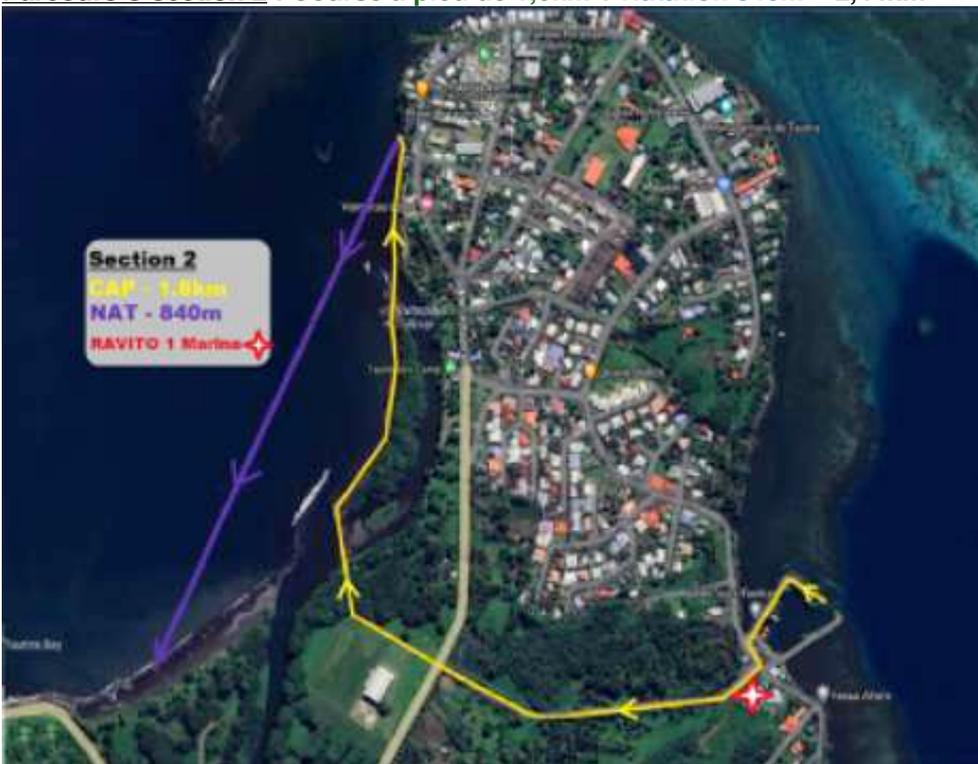
- [Cliquez ici pour télécharger le certificat médical type conformément à l'arrêté](#)
- [Cliquez ici pour télécharger l'auto-questionnaire de renouvellement de votre certificat conformément à l'arrêté.](#)

Chapitre 6 - Parcours

Parcours S section 1 : Course à pied de 1,7km + Natation 800m = 2,5km



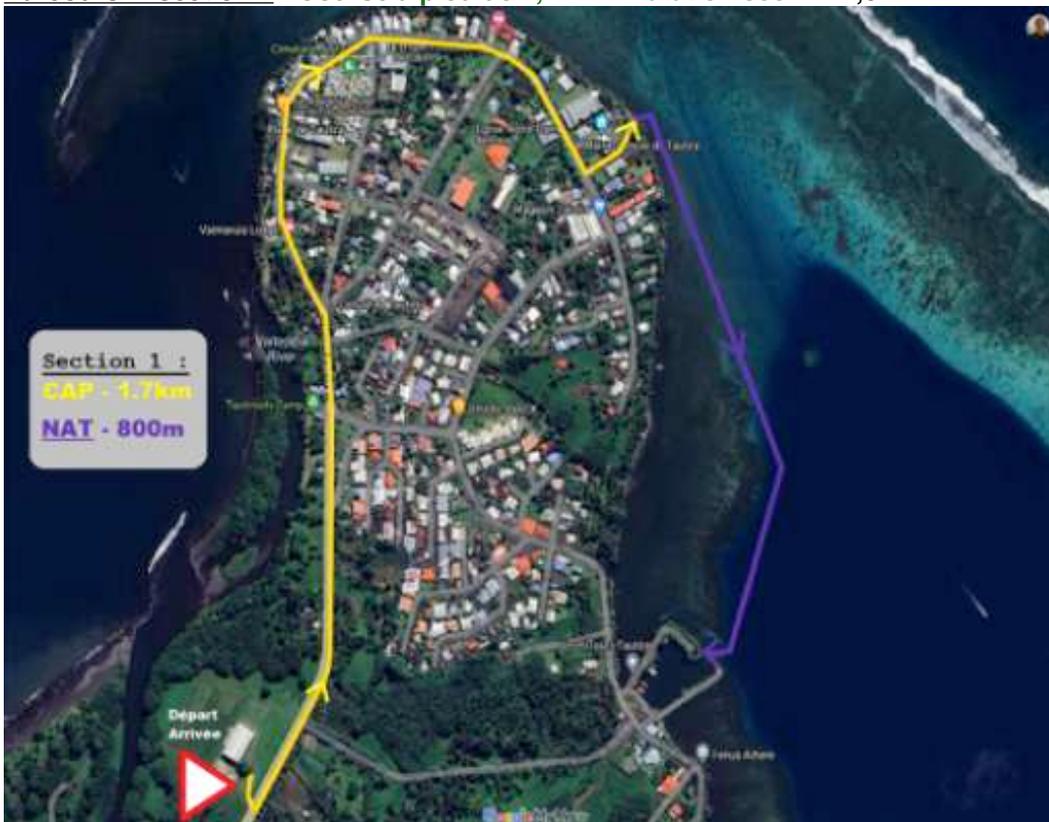
Parcours S section 2 : Course à pied de 1,6km + Natation 840m = 2,44km



Parcours S section 3 : Course à pied de 3km = 3km



Parcours M section 1 : Course à pied de 1,7km + Natation 800m = 2,5km





Parcours M section 2 : Course à pied de 2,4km + Natation 1,1km = 3,5km



Parcours M section 3 : Course à pied de 1,6km + Natation 840m = 2,44km





Parcours M section 4 : Course à pied de 5km = 5km



CUT-OFF :

« Tautira – La course des rois » format M propose une épreuve réservée aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. Les courses se déroulent en une seule étape en binôme, au rythme de chacun, prenant en compte la barre horaire (Cut-Off) de 2h30 à la sortie de la section 3 NAT au niveau du ravitaillement n°2.

Les équipes n'ayant pas passée ce point de contrôle de course seront pointées et mises hors course. Les équipes devront rejoindre le complexe sportif par leurs propres moyens ou accompagnés des officiels de course si disponibles.

Les équipes qui ne respecteraient pas ce point de règlement (ex : forcer le passage) se verront disqualifiées automatiquement. Les équipes mises hors course (Cut-off) ou disqualifiées ne seront plus sous la responsabilité de l'organisation. Les parcours, distances et horaires définis dans le présent règlement sont donnés à titre indicatif, et seront susceptibles d'être modifiés à tout moment. Dans certains cas particuliers et motivés ou en cas de force majeure ou toutes autres circonstances ne garantissant pas la sécurité des athlètes, le comité de course ou l'arbitre principal peut supprimer, ajouter ou modifier les barrières horaires (Cut-off), et ce en cours de déroulement de l'épreuve

Chapitre 7 - Respect des parcours

Prendre un raccourci et/ou couper un lacet de sentier ou d'une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. Un concurrent/une équipe est tenue de rester sur les sentiers désignés qui sont marqués et/ou précisés de connaître le parcours désigné. L'absence de marquage sur le parcours ne constitue pas une excuse pour avoir pris un raccourci. Des antennes et points de contrôles sont placés le long du parcours et permettront de s'assurer du respect du parcours par tous les concurrents.



Les swimrunners doivent passer tous les points de contrôle et la ligne d'arrivée ensemble, tout manquement du règlement ainsi que toute attitude antisportive constatée par le directeur de course ou un des contrôles humains entraîne la disqualification (mise hors course définitive). Un chouchou (un pour deux) devra être récupéré au sommet du sentier dit de la croix par le binôme et devra être présenté impérativement à l'arrivée sous peine d'une disqualification.

Tout abandon en cours d'être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale et/ou ravitaillement). Toute équipe ayant abandonnée ou ayant été déclarée hors course doit transmettre son numéro de dossard aux organisateurs afin de la retirer du classement final. Tout concurrent coupant une bouée devra retourner pour effectuer le parcours en conformité. Dans le cas où l'équipe ne pourrait respecter cette règle ou s'y refuserait la disqualification sera prononcée.

Un chouchou (un pour deux) devra être récupéré au sommet du sentier dit de la croix au niveau du drapeau blanc par le binôme et devra être présenté impérativement aux bénévoles à l'arrivée sous peine d'une disqualification.

Chapitre 8 - Distance maximales entre deux équipiers

Les distances maximales autorisées entre les 2 équipiers sont de 50m sur terre et de 10m dans l'eau. Un arbitre pourra arrêter le premier équipier et le faire attendre son coéquipier si la distance entre les deux est jugée trop importante. Ceci constituera un avertissement. En cas de récidive, le non-respect de cette consigne sera un motif de disqualification de l'équipe.

Chapitre 9 - Dépassement

Les équipes se faisant dépasser doivent céder le passage aux équipes les rattrapant. Les athlètes doivent annoncer leur intention de dépassement de vive voix. Il est de la responsabilité de l'équipe la plus rapide de dépasser en toute sécurité. Les athlètes les plus lents doivent céder le passage aux athlètes les dépassants dès que possible. Dans l'éventualité où deux équipes essaient de prendre la tête, les premiers athlètes n'ont pas à céder leurs positions à leur poursuivant. Toutefois, une équipe ne peut pas interférer en bloquant le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'une autre équipe.

Chapitre 10 - Assistance

Aucune assistance, ni accompagnement ne sont autorisés durant la course, tout au long du parcours. Toute assistance ou accompagnement par des personnes extérieures à l'épreuve sont interdits et entraîneraient une disqualification.

Chapitre 11 - Matériel obligatoire/Contrôle des équipements

Le matériel de chaque swimrunner doit être conservé sur la totalité du parcours. Des contrôles du matériel pourront être effectués par l'organisation à tout moment de l'épreuve. Si une équipe ne parvient pas à ramener tout son équipement jusqu'à la ligne d'arrivée, elle sera disqualifiée.

Les organisateurs procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle systématique de chaque équipe avant le départ. Les concurrents qui ne sont pas en conformité au regard du matériel obligatoire ne seront pas autorisés à prendre le départ. L'équipe complète sera disqualifiée.

- **Matériel obligatoire par athlète** : Chaussures de sport + trifonction ou maillot de bain et tricot.
- **Matériel autorisé / conseillé** : - Plaquettes de main pour la natation - Flotteur(s) d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull buoy). L'ensemble des flotteurs utilisés par l'athlète sera validé en tenant dans une boîte aux dimensions 40x30x20cm pour vérifier s'ils respectent les



normes du règlement - Lunettes de natation - Des gels / barres / flasques : Tout ce matériel devra porter votre numéro de dossard inscrit au marqueur indélébile et transporté sur vous. - Un dispositif de liaison entre les équipiers (type longe de traction), qui doit être largable et de longueur maximale de 4m - Une casquette souple à glisser dans la combinaison ou dans l'élastique du pull-buoy lors de la natation. Le port du bonnet est conseillé.

- **Matériel interdit** : Les palmes, tuba, matériel motorisé, appareillage gonflable, flotteur dépassant les dimensions de 40x30x20cm sont interdits.

Chapitre 12 - Tenues

- Les combinaisons sont autorisées si la température de l'eau mesurée le jour avant l'événement et confirmée le jour de l'événement est inférieure à 22°.
- Le port d'une sur-tenue aidant à la flottaison est interdit. Seul le port du maillot de bain, T-shirt ou d'une trifonction est autorisé. Il est interdit également de concourir torse nu.
- Les tenues ne doivent pas masquer le numéro marqué au feutre sur les bras et les jambes.

Chapitre 13 - Cas des abandons

En cas d'abandon, le concurrent est automatiquement mis hors course et doit signaler son abandon au poste de contrôle le plus proche. Un participant dont le binôme abandonne doit également abandonner pour des questions de sécurité. Il est interdit de continuer seul sans son binôme.

Chapitre 14 - Comité de courses

Il se compose du directeur de course, du président de l'association Varua Swimrun ou de son représentant, de l'arbitre principal de l'épreuve et de toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement des épreuves, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Chapitre 15 - Sécurité/assistance

- En cas de besoin d'aide sur les sections de nage en eau libre, les participants devront lever un bras pour signaler leur demande d'aide aux personnes responsables de la sécurité aquatique situées sur le parcours. L'athlète est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage sur la route et dans l'eau.
- En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation.
- Si les conditions météo, la force du courant, l'état physique, le niveau de nage requis ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files, l'équipe médicale, les arbitres et/ou le comité de course, ont tous pouvoirs pour contraindre un concurrent à l'abandon. Dans ce cas, l'équipe complète est mise hors course.
- En cas d'abandon de sa propre initiative, l'athlète doit prévenir un poste de contrôle.
- Si un athlète décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon, et que l'organisation de à engagées à son encontre des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés. Une équipe médicale sera présente au départ et à l'arrivée des épreuves.



Chapitre 16 - Ravitaillement

Des points de ravitaillements seront déployés le long du parcours. Ils sont indiqués sur les cartes des différents parcours et au briefing. Les ravitaillements hors zones ne sont pas autorisés. Il est interdit de déposer des ravitaillements sauvages le long du parcours (nourriture, eau, matériel, chaussures, ...) ou de se faire assister par une personne extérieure à la course sur la totalité du parcours (y compris sur les stands de ravitaillement). Un ravitaillement après l'arrivée sera proposé à tous les concurrents.

Il y aura 3 ravitaillements prévus :

- 1^{er} ravitaillement à la Marina de Tautira
- 2^{ème} en début de montée de la croix
- 3^{ème} à l'arrivée, pour les 2 parcours S et M

Chapitre 17 - Récompenses

- « **Tautira – La Course des rois » format S** » :
 - Les 3 premières équipes femmes du classement scratch,
 - Les 3 premières équipes hommes du classement scratch,
 - Les 3 premières équipes mixtes du classement scratch.
- « **Tautira – La Course des rois format M** » :
 - Les 3 premières équipes femmes du classement scratch,
 - Les 3 premières équipes hommes du classement scratch,
 - Les 3 premières équipes mixtes du classement scratch

Les 17 premières équipes du parcours M bénéficieront d'une médaille « Finisher »

TIRAGE AU SORT

Chaque participant aura droit à une part de galette des rois. La découverte d'une fève permet de gagner un lot qui sera à récupérer auprès de l'organisation.

Chapitre 18 - Responsabilité

Les athlètes acceptent lors de leur inscription les dispositions du présent règlement. La manifestation est placée sous la responsabilité du club organisateur et de la commune sous l'égide de la FTTRI. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect des clauses du présent règlement, de vols ou pertes de biens.

Chapitre 19 - Propriété/Copyright

Les caractéristiques de la course, les parcours, points de ravitaillement et organisation, sont la propriété intellectuelle de l'association sportive Varua Swimrun. Aucune reproduction ou utilisation ne pourra se faire sans l'accord express des entités propriétaires.

Chapitre 20 - Environnement



Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur le site, des poubelles sont mises à disposition.

Des zones de propreté ou drop zone seront installées au niveau des postes de ravitaillements. A cet effet des poubelles seront positionnées dans cette zone. Les athlètes devront jeter eux-mêmes leurs détritrus dans ces poubelles. Vous pourrez jeter vos détritrus plastiques, gels, ... uniquement dans ces zones dédiées. Elles seront balisées et délimité. Les athlètes surpris par un bénévole, un aiguilleur, ou un secouriste en train de jeter volontairement un détritrus sur le parcours seront disqualifiés. La protection de l'environnement et la gestion éco-responsable de nos événements sont une des priorités absolues de notre club. Tout concurrent surpris à abandonner du matériel ou déchets volontairement sur le parcours sera mis hors course et ne pourra plus participer à aucun futur événement organisé par l'association sportive Varua Swimrun.

Chapitre 21 - Droit à l'image

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club organisateur et la Fédération Tahitienne de Triathlon utilise les images (photos et vidéos) sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant,
- Du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.
- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à varuawimrun@gmail.com.

Consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr